
RÈGLEMENT RV-1369

**DÉCRÉTANT LA RÉFÉCTION DU BOULEVARD
DU FAUBOURG, L'ACQUISITION D'IMMEUBLES,
D'AUTRES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE ET
AUTORISANT UN EMPRUNT À CES FINS**

2008, résolution 2008-05-301; 2008, RV-1369-1, a. 1.

ARTICLE 1. Le conseil de la Ville de Boisbriand est autorisé à faire préparer les plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que les études et à exécuter ou faire exécuter les travaux de réfection du boulevard du Faubourg, l'acquisition d'immeubles et l'enfouissement du réseau d'utilités publiques longeant l'autoroute 640, pour un montant de QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS (4 360 000 \$), selon le rapport préparé par monsieur André Lapointe, Directeur du Service du génie, du 22 avril 2008, révisé le 1^{er} mai 2008, lequel rapport fait partie intégrante du présent règlement sous l'annexe « A », tel montant étant réparti comme suit :

1 ^o Estimation du coût des travaux :	3 315 000 \$
2 ^o Frais d'acquisition d'immeubles :	427 954 \$
3 ^o Honoraires et frais techniques :	434 046 \$
4 ^o Frais d'emprunt et émissions d'obligations :	183 000 \$
5 ^o Coût total de l'emprunt :	4 360 000 \$

2008, résolution 2008-05-301; 2008, RV-1369-1, a. 2, 3, 4.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS (4 360 000 \$) pour les fins du présent règlement.

Une partie de l'emprunt, représentant la somme de 22 685,25 \$, est destinée à renflouer les activités financières de la Ville pour la somme engagée avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci. La dépense engagée est plus explicitement détaillée sur l'annexe « B » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2.1. L'emprunt autorisé à l'article 2 comprend la réalisation des travaux, les frais et honoraires professionnels, l'acquisition de terrain pour l'élargissement de l'emprise de la voie publique et des bretelles d'accès de l'autoroute 640, notamment les lots 3 974 079, 3 934 077, 4 119 224 et les parties de lot 2 110 029 et 2 873 819 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

2008, RV-1369-1, a. 5.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE DOLLARS (4 360 000 \$) remboursable sur une période de vingt (20) ans.

2008, RV-1369-1, a. 6.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé et il doit être prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt :

1° pour la proportion de 30 % de l'emprunt représentant la part de l'emprunt attribuable à l'ensemble de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables de la municipalité répartie d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale;

2° pour la proportion de 70 % de l'emprunt représentant la part de l'emprunt attribuable aux riverains, une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables du secteur taxable, tel qu'identifié par un liséré au plan préparé par le Service du génie, numéro DAO 2010DI05-04, daté du 2 novembre 2010 et joint en annexe « C ». Cette taxe est répartie en fonction de la superficie de ces immeubles, telle que portée au rôle d'évaluation foncière en vigueur chaque année;

3° pour la part attribuable aux immeubles non imposables situés dans le secteur identifié au plan joint en annexe « C », une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables de la municipalité répartie d'après les catégories et la valeur de ces immeubles telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

La taxe spéciale est prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la taxe foncière générale.

2008, RV-1369-1, a.7; 2011, RV-1369-2, a. 1.

ARTICLE 5. *(Abrogé).*

2008, RV-1428, a. 15; 2008, RV-1369-1, a. 8.

ARTICLE 6. Le contribuable sur l'immeuble duquel est imposée une taxe spéciale en vertu du 2o paragraphe de l'article 4, peut l'en exempter en payant en un versement la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt, aurait été fournie par la taxe imposée sur son immeuble.

Ce paiement doit être fait avant la publication de l'avis de vente des obligations visé à l'article 554 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) ou avant que l'autorisation prévue au quatrième alinéa de l'article 554 ou l'approbation prévue à l'article 563.1 de cette loi n'ait été accordée.

Le paiement fait avant le terme exempte l'immeuble de la taxe spéciale pour le reste du terme de l'emprunt.

2008, RV-1369-1, a. 9; 2008, approbation ministérielle.

ARTICLE 7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 9. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Michel Lacasse
Directeur général

EXPÉDITEUR : Monsieur André Lapointe, T.P.
Directeur, Service du génie

DATE : 22 avril 2008, révisé le 1^{er} mai 2008

OBJET : Projet d'amendement du règlement d'emprunt pourvoyant aux honoraires professionnels et autorisant l'exécution des travaux de réfection du boulevard du Faubourg (anciennement de la rue d'Annemasse) ainsi que de l'enfouissement du réseau d'utilités publiques longeant l'autoroute 640 et pourvoyant au financement du projet par emprunt par émission d'obligations

RÉF. : 2005-FP-07 / RV-1369

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations en rapport avec un projet à être déposé à la prochaine séance du conseil.

A. COÛT DES TRAVAUX

1. ESTIMATION DES TRAVAUX

Selon l'estimation proposée par Roche ltée en date du 22 juin 2005 et de BPR-Triax du 27 juin 2005 ainsi que les estimations révisées du Service du génie en date du 14 avril 2008.

	<u>Riverain</u>	<u>Général</u>	<u>Total</u>
1.1 Réaménagement du boul. du Faubourg	1 925 000 \$	825 000\$	2 750 000 \$
1.2 Enfouissement du réseau d'utilités publiques	395 500 \$	169 500 \$	565 000 \$
Total de l'estimation des travaux	2 320 500 \$	994 500 \$	3 315 000 \$

2. Acquisitions

Acquisitions de terrains pour l'élargissement de l'emprise de rue et des bretelles d'accès de l'autoroute 640.

	<u>Riverain</u>	<u>Général</u>	<u>Total</u>
2.1 Home Depot Holding inc. Acquisition des lots 3 974 079 et 3 934 077	171 695 \$	73 584 \$	245 279 \$
2.2 Avenir Properties Ltd. pour le lot 4 119 224 (bretelles)	75 512 \$	32 363 \$	107 875 \$
2.3 Faubourg Boisbriand L.P. (anciennement GM Canada Ltée)	<u>52 360 \$</u>	<u>22 440 \$</u>	<u>74 800 \$</u>
Total des acquisitions	299 567 \$	128 387 \$	427 954 \$

3. Frais techniques

	<u>Riverain</u>	<u>Général</u>	<u>Total</u>
3.1 Honoraires divers	16 100 \$	6 900 \$	23 000 \$
3.2 Honoraires professionnels pour plans et devis	82 600 \$	35 400 \$	118 000 \$
3.3 Honoraires professionnels pour la surveillance	126 000 \$	54 000 \$	180 000 \$
3.4 Honoraires professionnels pour les frais de laboratoire	59 500 \$	25 500 \$	85 000 \$
3.5 Honoraires professionnels pour les frais d'arpentage	<u>19 632 \$</u>	<u>8 414 \$</u>	<u>28 046 \$</u>
Total des frais techniques	303 832 \$	130 214 \$	434 046 \$

4. Frais d'emprunt et émissions d'obligations

	<u>Riverain</u>	<u>Général</u>	<u>Total</u>
4.1 Frais d'emprunt et émission d'obligations	<u>128 100 \$</u>	<u>54 900 \$</u>	<u>183 000 \$</u>
Total des frais d'emprunt et émission d'obligations	128 100 \$	54 900 \$	183 000 \$

Coût total du règlement	3 052 000 \$	1 308 000 \$	4 360 000 \$
--------------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

B. TAXATION

Après consultation et en accord avec M. André Drainville, directeur général adjoint et trésorier, les recommandations sont les suivantes :

- a) Mode de financement : Obligations ;
- b) Durée de remboursement : 20 ans ;
- c) Mode de taxation : 30 % pour l'ensemble de la Ville
(selon la valeur du rôle d'évaluation)
70 % aux riverains
(selon la superficie apparaissant au rôle d'évaluation)

.../3

	%	Montant
RIVERAINS		
Calcul de la part des travaux applicables aux riverains selon le plan de taxation no 11 (05DI05-11) préparé par le Service des travaux publics et du génie en date du 2005-12-01 et réparti comme suit :	70 %	3 052 000 \$
GÉNÉRAL		
Calcul de la part des travaux applicables à l'ensemble de la Ville selon la valeur au rôle d'évaluation	30 %	1 308 000 \$
TOTAL	100 %	4 360 000 \$

C. REMBOURSEMENT DES SOMMES ENGAGÉES

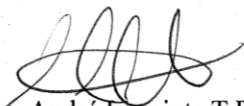
Honoraires engagés pour les frais techniques et à renflouer au fonds général avant l'entrée en vigueur du présent règlement en conformité avec l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

22 685,25 \$

Description :

- Honoraires plans et devis préliminaires : Groupe Roche ltée au montant de 22 685,25 \$, taxes nettes incluses.

Nous demeurons disponibles si d'autres informations s'avéraient utiles et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



André Lapointe T.P.
Directeur, Service du génie

/cmf

p.j.

c.c. Me Lucie Mongeau, greffière et directrice, Services juridiques
M. Stéphane Marcotte, T.P., responsable, Service du génie
M. André Drainville, trésorier et directeur général adjoint

VILLE DE BOISBRIAND
Estimation budgétaire
Réaménagement du boulevard d'Annemasse
N/D : 30992-001

2005-PP-07 RT



ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS

RÉSUMÉ DES COÛTS DES TRAVAUX

1.0	Travaux de drainage et de chaussée	1 985 700,00 \$
2.0	Travaux de signalisation et de marquage	19 400,00 \$
3.0	Travaux d'éclairage de rue et de feux de circulation	837 700,00 \$
4.0	SOUS-TOTAL, articles 1.0, 2.0 et 3.0	2 842 800,00 \$
5.0	TAXES NETTES (8,025 %)	228 100,00 \$
6.0	MONTANT GLOBAL DE L'ESTIMATION	3 070 900,00 \$

Préparé par :

Mathieu Beauregard, ing.
Ingénieur de projets

Date : 22 juin 2005

Éric Bélanger, ing.
Directeur technique
Municipalités et secteur public

TRAVAUX PUBLICS
ET GÉNIE

25 JUIL. 2005

VILLE DE BOISBRIAND

Estimation budgétaire
Réaménagement du boulevard d'Annemasse
N/D : 30992-001

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total
1.0	<u>TRAVAUX DE DRAINAGE ET DE CHAUSSEE</u>				
1.1	Maintien de la circulation et signalisation de chantier		Global		20 000,00 \$
1.2	Enlèvement de clôture à mailles de chaîne	700	m.lin.	30,00 \$	21 000,00 \$
1.3	Enlèvement de glissière	30	m.lin.	100,00 \$	3 000,00 \$
1.4	Trait de scie, enlèvement et disposition hors site du pavage existant	13 110	m.ca.	3,50 \$	45 885,00 \$
1.5	Ouvrage en béton à démolir et disposer hors-site				
1.5.1	Bordure	1675	m.lin.	13,00 \$	21 775,00 \$
1.5.2	Îlots	500	m.ca.	30,00 \$	15 000,00 \$
1.6	Préparation et mise en forme de l'infrastructure incluant l'enlèvement et la disposition hors site des matériaux inutilisables	20 020	m.cu.	14,00 \$	280 280,00 \$
1.7	Déplacement de muret en blocs de béton avec géogrid	1	unité	1 000,00 \$	1 000,00 \$
1.8	Prolongement de ponceau	10	m.lin.	150,00 \$	1 500,00 \$
1.9	Déplacement de puisard	26	unité	2 400,00 \$	62 400,00 \$
1.10	Enlèvement de puisard	6	unité	1 500,00 \$	9 000,00 \$
1.11	Déplacement de borne-fontaine	6	unité	2 000,00 \$	12 000,00 \$
1.12	Sous-fondation en matériaux granulaires MG-112 (pierre), 400 mm	21 760	m.ca.	9,50 \$	206 720,00 \$
1.13	Sous-fondation en matériaux granulaires MG-56, 250mm	21 760	m.ca.	9,00 \$	195 840,00 \$
1.14	Fondation en matériaux granulaires MG-20, 150 mm d'épaisseur	21 760	m.ca.	5,50 \$	119 680,00 \$
1.15	Bordures en béton 32 MPa, incluant la préparation du lit et la pierre	2430	m.lin.	45,00 \$	109 350,00 \$
1.16	Îlots en béton 32 MPa, incluant la préparation du lit et la pierre	490	m.ca.	95,00 \$	46 550,00 \$
1.17	Ajustement de tête de regard existante				
1.17.1	Regard pluvial	14	unité	200,00 \$	2 800,00 \$
1.17.2	Regard sanitaire	14	unité	200,00 \$	2 800,00 \$
1.17.3	Chambre de vannes	4	unité	200,00 \$	800,00 \$

VILLE DE BOISBRIAND

Estimation budgétaire

Réaménagement du boulevard d'Annemasse

N/D : 30992-001

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total
1.18	Ajustement de bouche à clé ex.	10	unité	80,00 \$	800,00 \$
1.19	Enrobé bitumineux EB-14 (PG 58-28), couche de base, 70 mm d'épaisseur	21 760	m.ca.	13,00 \$	282 880,00 \$
1.20	Liant d'accrochage au taux de 0,25 kg / m. ca.	21 760	m.ca.	3,00 \$	65 280,00 \$
1.21	Enrobé bitumineux EB-10S (PG 64-34), couche d'usure, épaisseur de 50 mm	21 760	m.ca.	11,00 \$	239 360,00 \$
1.22	Engazonnement en plaques, incluant 150 mm de terre arable	3950	m. ca.	10,00 \$	39 500,00 \$
SOUS-TOTAL					1 805 200,00 \$
IMPRÉVUS (10 %)					180 500,00 \$
TOTAL DRAINAGE ET CHAUSSÉE					1 985 700,00 \$

VILLE DE BOISBRIAND

Estimation budgétaire

Réaménagement du boulevard d'Annemasse

N/D : 30992-001

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total
2.0	<u>SIGNALISATION ET MARQUAGE</u>				
2.1	Signalisation				
2.1.1	Gestion du stationnement et autres	685	m.lin.	3,00 \$	2 055,00 \$
2.1.2	Intersection	6,25	unité	850,00 \$	5 312,50 \$
2.1.3	Îlots	4	unité	200,00 \$	800,00 \$
2.1.4	Bout de mail central	10	unité	250,00 \$	2 500,00 \$
2.2	Marquage				
2.2.1	Ligne simple	4 130	m.lin.	0,30 \$	1 239,00 \$
2.2.2	Ligne d'arrêt	170	m.lin.	2,00 \$	340,00 \$
2.2.3	Traverse piéton	340	m.lin.	12,50 \$	4 250,00 \$
2.2.4	Flèche	92	unité	12,00 \$	1 104,00 \$
SOUS-TOTAL					17 600,50 \$
IMPRÉVUS (10 %)					1 799,50 \$
TOTAL SIGNALISATION ET MARQUAGE					19 400,00 \$

VILLE DE BOISBRIAND

Estimation budgétaire

Réaménagement du boulevard d'Annemasse

N/D : 30992-001

ESTIMATION BUDGÉTAIRE DES COÛTS

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total
3.0	TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE ET DE FEUX DE CIRCULATION				
3.1	Éclairage de rue				
3.1.1	Démantèlement de conducteurs et de conduits existants		global		2 000,00 \$
3.1.2	Déplacement de lampadaire simple existant	12	unité	1 600,00 \$	19 200,00 \$
3.1.3	Lampadaire simple	2	unité	4 500,00 \$	9 000,00 \$
3.1.4	Lampadaire double	21	unité	5 000,00 \$	105 000,00 \$
3.1.5	Tranchée complète à l'exception des conducteurs et conduits	1400	m.lin.	10,00 \$	14 000,00 \$
3.1.6	Conduit C.P.V. rigide 50 mm dia., installé et raccordé	1400	m.lin.	8,00 \$	11 200,00 \$
3.1.7	Conducteurs en cuivre, installés et raccordés	1400	m.lin.	12,00 \$	16 800,00 \$
3.1.8	Déplacement de boîte de contrôle de lampadaire	1	unité	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3.2	Feux de circulation				
3.2.1	Intersection Grande-Allée		global		34 300,00 \$
3.2.2	Intersection rue J		global		150 000,00 \$
3.2.3	Intersection rue A		global		185 000,00 \$
3.2.4	Intersection rue B		global		160 000,00 \$
3.3	Déplacement de poteaux électriques		global		50 000,00 \$
SOUS-TOTAL					761 500,00 \$
IMPRÉVUS (10 %)					76 200,00 \$
TOTAL ÉCLAIRAGE ET FEUX DE CIRCULATION					837 700,00 \$



BPR-Triax

VILLE DE BOISBRIAND

RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° RV-XXXX
FAUBOURG BOISBRIAND

Travaux d'enfouissement des utilités publiques entre l'autoroute 640 et le boulevard D'Annemasse

ESTIMATION GÉNÉRALE DU COÛT DES TRAVAUX

Enfouissement des services entre l'autoroute 640 et le boulevard D'Annemasse

1.	Hydro-Québec	402 000,00 \$
2.	Bell et Telus	75 000,00 \$
3.	Telus	7 000,00 \$
4.	Vidéotron	<u>11 000,00 \$</u>
	SOUS-TOTAL DES TRAVAUX	495 000,00 \$
	Contingences	<u>28 000,00 \$</u>
	SOUS-TOTAL DES TRAVAUX	523 000,00 \$
	TAXES NETTES (8,025%)	<u>42 000,00 \$</u>
	TOTAL ENFOUISSEMENT DES SERVICES ENTRE L'AUTOROUTE 640 ET LE BOULEVARD D'ANNEMASSE	<u><u>565 000,00 \$</u></u>


Préparé par Charles Renaud, ing.

Le 27 juin 2005

ROCHE LTEE, GROUPE-CONSEIL
630, BOUL. RENE LEVESQUE OUEST
SUITE 1500
MONTREAL, QC

NO ENR FÉDÉRAL : R134915792
NO ENR PROVINCIAL : 1015403175
C O P I E

H3B 1S6

N° FACTURE : 77667
Préparé par: SANDRA ALLARD

A: VILLE DE BOISBRIAND
SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS
740, CHEMIN DE LA GRANDE COTE
BOISBRIAND (QUEBEC) J7E 4M4
ATTENTION: MONSIEUR STÉPHANE MARCOTTE
NET 30 JOURS: 1.50% % PAR MOIS

DATE: 05/04/26
V/RÉF.:
N/PROJET: 30992.
DEVISE: CANADIENNE

N° DU SOUS- PROJET	DESCRIPTION	DATE DE FIN DE PÉRIODE	MODE DE FACTURATION	H/ D	MONTANT	J
001	TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE D'ANNEMASSE NO. RÉF 2005-FP-07 RÈGLEMENT RV-805 ----- PLANS ET ESTIMATION PRÉLIMINAIRE MONTANT FORFAITAIRE: 21 000.00\$ AVANCEMENT DES TRAVAUX 40% 8 400.00\$ S-TOTAL: 8,400.00 TAXE FÉDÉRALE -- 7.00% 588.00 TAXE PROVINCIALE -- 7.50% 674.10 ----- TOTAL : 9,662.10	05/04/15	FORF	H		

(H) = HONORAIRES

(D) = DÉBOURSÉS

(J) = JUSTIFICATION

ROCHE LTEE, GROUPE-CONSEIL
NO ENR FÉDÉRAL : R134915792
NO ENR PROVINCIAL : 1015403175

N° FACTURE: 77667

DATE: 05/04/26

V/RÉF:

N/PROJET: 30992

MONTANT: 9,662.10

004656

VILLE DE BOISBRIAND
SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS
740, CHEMIN DE LA GRANDE COTE
BOISBRIAND (QUEBEC) J7E 4M4

VEUILLEZ RETOURNER CETTE PARTIE AVEC VOTRE PAIEMENT

NET 30 JOURS 1.5% PAR MOIS

ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL
630, BOUL. RENE LEVESQUE OUEST
SUITE 1500
MONTREAL, QC

NO ENR FÉDÉRAL : R134915792
NO ENR PROVINCIAL : 1015403175
C O P I E

H3B 1S6

N° FACTURE : 78269
Préparé par: SANDRA ALLARD

A: VILLE DE BOISBRIAND
SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS
740, CHEMIN DE LA GRANDE COTE
BOISBRIAND (QUEBEC) J7E 4M4
ATTENTION: MONSIEUR STÉPHANE MARCOTTE
NET 30 JOURS: 1.50% % PAR MOIS

DATE: 05/05/17

V/RÉF:

N/PROJET: 30992

DEVISE: CANADIENNE

N° DU SOUS- PROJET	DESCRIPTION	DATE DE FIN DE PÉRIODE	MODE DE FACTURATION	H/ D	MONTANT	J
001	TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE D'ANNEMASSE NO. DE RÉF. 2005-FP-07 RÈGLEMENT RV-805 ----- PLANS ET ESTIMATION PRÉLIMINAIRE MONTANT FORFAITAIRE: 21 000.00\$ AVANCEMENT DES TRAVAUX 80% 16 800.00\$ (MS) DÉJÀ FACTURÉ F. 77667 (8 400.00\$) ----- TOTAL DE CETTE FACTURE: 8 400.00\$ S-TOTAL: 8,400.00 TAXE FÉDÉRALE -- 7.00% 588.00 TAXE PROVINCIALE -- 7.50% 674.10 ----- TOTAL : 9,662.10	05/05/06	FORF	H	8,400.00	
(H) = HONORAIRES (D) = DÉBOURSÉS (J) = JUSTIFICATION						

ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL
NO ENR FÉDÉRAL : R134915792
NO ENR PROVINCIAL : 1015403175

N° FACTURE: 78269

DATE: 05/05/17

V/RÉF:

N/PROJET: 30992

MONTANT: 9,662.10

004656
VILLE DE BOISBRIAND
SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS
740, CHEMIN DE LA GRANDE COTE
BOISBRIAND (QUEBEC) J7E 4M4

VEUILLEZ RETOURNER CETTE PARTIE AVEC VOTRE PAIEMENT

NET 30 JOURS 1.5% PAR MOIS

